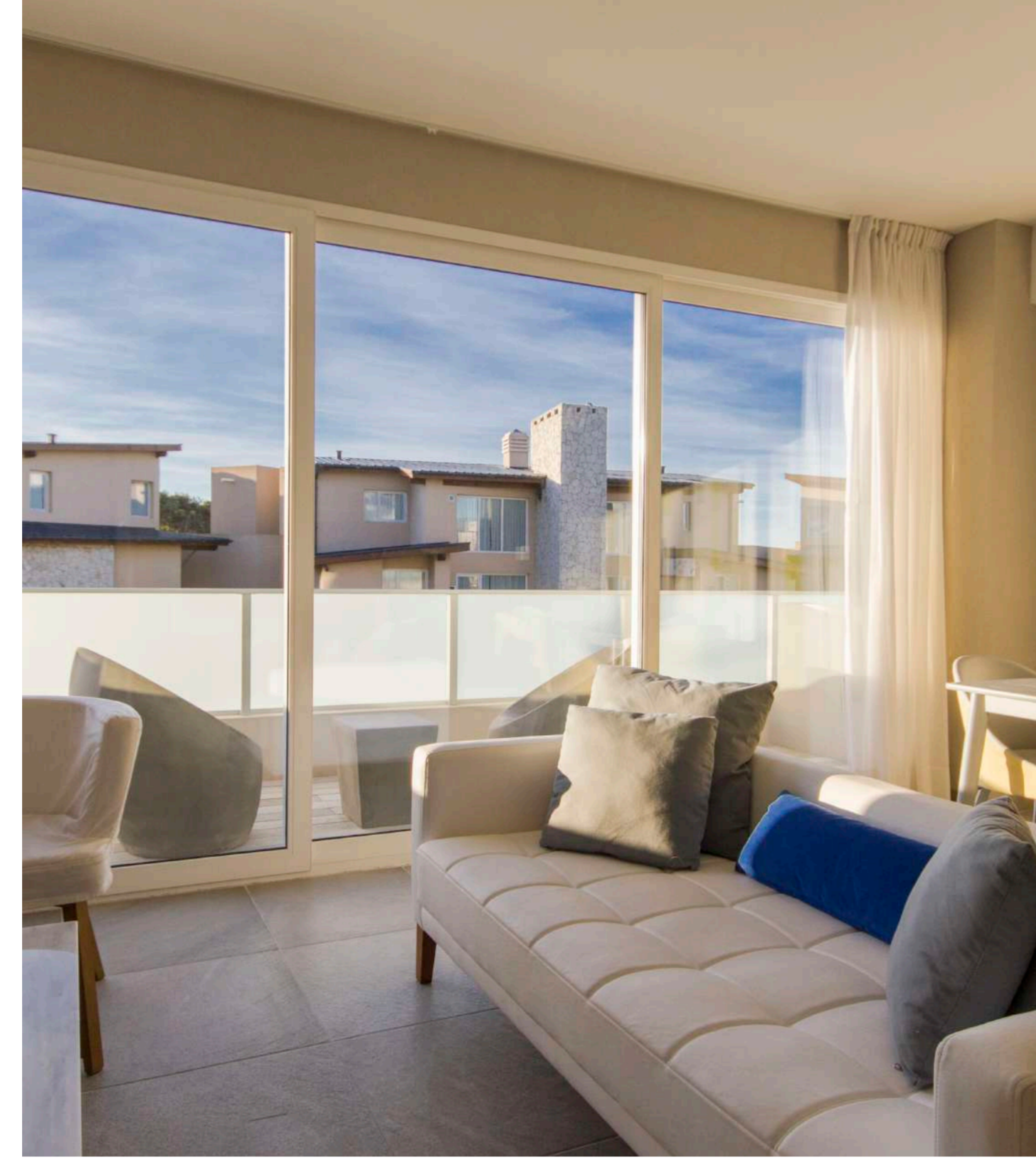




COMMENT FINANCER VOS FENETRES PVC EN 2021 ?

Remplacer ses menuiseries par des fenêtres en PVC, c'est, pour vous, vivre dans un logement plus confortable, faire des économies de chauffage et valoriser votre patrimoine. C'est aussi un excellent moyen de réduire la consommation d'énergie, de préserver l'environnement et de lutter contre le réchauffement climatique. Dans ce cadre, l'État accompagne les propriétaires par un nouveau système d'aides piloté par l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat.



LE PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS :



DES AIDES LOCALES ET NATIONALES CUMULABLES



IMPORTANT À SAVOIR AVANT VOS TRAVAUX!

DES AIDES SOUMISES À DES NIVEAUX DE PERFORMANCES THERMIQUES :

Les pouvoirs publics conditionnent l'obtention des aides à l'amélioration des performances énergétiques des logements. Vos nouvelles menuiseries extérieures doivent donc respecter des critères de performances thermiques minimales.

BON À SAVOIR : plus de 80% des fenêtres PVC made in France répondent aux critères de performances exigés !

FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE :



$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$
et $Sw \geq 0,3$

OU

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$
et $Sw \geq 0,36$

LA FENÊTRE PVC MADE IN FRANCE : LA MEILLEURE ISOLATION DU MARCHÉ !



MAPRIMERÉNOV'

Depuis le 1er octobre 2020, MaPrimeRénov' est devenue accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus et leurs statuts de propriétaires-occupants ou propriétaires bailleurs, et aux co-propriétés. Elle a remplacé totalement le CITE en 2021.

Pour plus d'informations, consultez notre article : MaPrimeRénov' : ce qui change en octobre 2020 pour financer vos travaux.



MAPRIMERÉNOV' EN BREF :

- Accessible à tous les propriétaires et co-propriétés (sous conditions)
- Montant de l'aide en fonction de votre catégorie de revenus : Bleus, Jaunes, Violets, Roses.
- Cumulable avec les CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)
- Logements achevés depuis plus de 2 ans
- Travaux à réaliser par un professionnel RGE

QUEL MONTANT D'AIDE POUR CHANGER VOS MENUISERIES ?



POUR ÉRADICHER LES PASSOIRES THERMIQUES, MAPRIMERÉNOV' PRÉVOIT ÉGALEMENT 2 NOUVEAUX BONUS :



En savoir plus :
Demande à faire en ligne sur www.maprimerenov.gouv.fr

L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Aussi appelé éco-PTZ, ce prêt à taux nul permet de financer des travaux de rénovation énergétique dans les logements jusqu'au 31 décembre 2021.



L'ÉCO-PTZ EN BREF :

- Ouvert aux propriétaires occupants ou bailleurs, y compris en copropriété, aux sociétés civiles non soumises à l'IS (avec au moins 1 personne physique associée)
- Pas de conditions de ressources
- Logement, destiné à habitation principale, achevé depuis + de 2 ans
- Travaux améliorant la performance énergétique du logement (selon critères)
- Travaux réalisés par un professionnel RGE

MONTANT MAXIMAL DE L'ÉCO-PTZ PAR LOGEMENT :



DURÉE MAXIMALE DE REMBOURSEMENT :

15 ANS

Pour tout savoir sur l'éco-PTZ et télécharger le formulaire "emprunteur" :
www.cohesion-territoires.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-de-reference

LA TVA À TAUX RÉDUIT

Pour encourager les travaux d'amélioration de la performance énergétique, le taux de TVA est réduit à 5,5%.



LA TVA À 5,5% EN BREF :

- Ouvert aux propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de propriétaires ; aux locataires et occupants à titre gratuit ; aux sociétés civiles immobilières.
- Le logement doit être achevé depuis + de 2 ans et occupé à titre de résidence secondaire ou principale.
- Les dépenses éligibles incluent la pose, la dépose, la mise en décharge des équipements.
- Travaux éligibles : remplacement de fenêtres simple vitrage par du double vitrage et portes donnant sur l'extérieur.
- Travaux réalisés par un professionnel



L'AIDE DE L'ANAH

L'aide "Habiter Mieux Sérénité" de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%. Le financement est proportionnel au montant de vos travaux.



L'AIDE HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ EN BREF :

- Ouverte aux propriétaires occupants suivant plafonds de ressources (revenus modestes et très modestes), aux propriétaires bailleurs, aux copropriétaires de copropriété fragiles.
- Limitée aux logements de + de 15 ans à la date de dépôt du dossier
- Les logements ayant bénéficié d'un éco-PTZ depuis 5 ans sont exclus.

MONTANTS DE L'AIDE :



Pour en savoir plus sur ce programme :
www.anah.fr

LES AIDES ET SUBVENTIONS RÉGIONALES

Enfin, les régions et collectivités proposent aussi leurs propres subventions pour aider leurs administrés. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Mairie, votre département et votre région.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :
<https://www.faire.gouv.fr/>



39-41 rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE
Tél. 01 47 17 69 37
Source : UFME.